

- locaux et matériel de transports (bus, gares, aéroports...)
- hôtellerie, restauration
- milieu scolaire
- équipements collectifs, etc.

Ce qui caractérise ces entreprises et leurs salariés :

En France, une entreprise de propreté est typiquement une TPE de moins de 10 salariés (88% des entreprises de propreté dont le taux de marge moyen est de 2,4% (en 2011)).

Ses domaines d'activité les plus courants sont les bureaux (40%), les immeubles (19%) suivis de l'industrie (12%) puis du commerce (7%).

Elle emploie principalement des femmes (67%), et la majorité de ses salariés ne dispose pas d'un diplôme de formation initial (80%). Les salariés sont principalement en CDI (80%) et travaillent à temps partiel (75%). Plus de la moitié sont salariés d'une autre entreprise (53%), qui dans ce cas est souvent une autre entreprise de nettoyage (88%).

Chiffres clé de la Sinistralité en Alsace-Moselle, sur la période 2010/2012 *



* Statistiques technologiques et financières 2014 Carsat Alsace-Moselle

Aides financières

Contrats de prévention

Concerne uniquement les entreprises de moins de 200 salariés sous conditions liées à l'existence d'une convention nationale d'objectifs

<http://www.carsat-alsacemoselle.fr/contrats-de-prevention>

Convention Nationale d'Objectifs

fixant le cadre de ces contrats de prévention pour les entreprises de la propreté

http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-cno/pdf/CNO_I011.pdf

Une aide précieuse et pluridisciplinaire



Dr Jean-Claude Stempffer - Médecin du travail
Sylvie Zinck - IPRP de l'ACST Strasbourg

Dr. Jean-Claude STEMPFER, vous avez assisté Hell-Netis dans sa démarche de prévention, comment s'est construit cet accompagnement ?

JCS - Médecin du travail de l'entreprise Hell Netis, depuis plus de 15 ans, j'ai pu constater au fil des années l'apparition de pathologies de type troubles musculo-squelettiques (TMS), des tendinites, des syndromes du canal carpien, des problèmes de dos... Ce sont des pathologies douloureuses, et invalidantes en relation avec les gestes effectués durant le travail. De plus, la population de l'entreprise est relativement stable avec un faible turn over. Avec le vieillissement des personnes, ces maladies deviennent de plus en plus pénibles tant pour les articulations que pour les contraintes cardio-vasculaires. Le travail de nettoyage est complexe et différent pour chaque situation. Il fallait analyser plus finement le travail réel afin de mieux comprendre les spécificités des interventions et d'imaginer des pistes pour réduire les contraintes et la pénibilité. Nous avons décidé de mobiliser notre équipe pluridisciplinaire pour analyser l'activité avec les salariés, pour mesurer certaines contraintes et pour trouver des pistes de solution.

L'entreprise a-t-elle facilement adhéré à la démarche et s'est engagée avec vous ?

JCS - Il s'avère que Angélique Hell, venait de suivre la formation du Fare e) était demandeuse pour une telle intervention. Sylvie Finck, notre

IPRP, a donc pu travailler avec elle et s'appuyer sur son expérience de terrain pour mettre en œuvre un large spectre d'investigation (métrologie de la charge physique, cardiofréquencemétrie, podométrie, mesure de bruit ...). Il fallait comprendre les spécificités du travail et proposer des solutions allant du remplacement du matériel à la modification de l'organisation quotidienne du travail pour alléger les contraintes.

Sylvie Zinck, vous êtes donc intervenue avec un regard pluridisciplinaire pour apporter une aide à la réflexion et à l'amélioration des conditions de travail dans cette entreprise ...

SZ - Oui, les actions proposées peuvent être de la métrologie, de la formation et/ou des conseils. Dans le cas présent, nous avons enregistré : la fréquence cardiaque de chaque salarié sur toute la durée de leur poste de travail, le niveau sonore (utilisation de l'aspirateur dans les cages d'escalier, du souffleur...), les distances de déplacements, et analysé la manutention manuelle. Les résultats ont été présentés à l'entreprise, acteur principal de cette étude avec propositions de pistes d'améliorations se rapportant à l'organisation (programme d'intervention...), à l'équipement de travail (achat d'un aspirateur plus léger et moins bruyant...) et à l'équipement individuel (protecteur individuel contre le bruit...). Grâce à la collaboration active de l'entreprise, des salariés, du médecin du travail, de l'IPRP, cette étude a pu être menée à bien et apporter des résultats.

Pouvez vous extrapoler ces résultats à d'autres entreprises du domaine de la propreté ?

SZ - Seulement pour celles effectuant les mêmes tâches avec des conditions de travail similaires car les contraintes ne sont pas les mêmes pour le nettoyage des communs des immeubles et le nettoyage de bureaux par exemple. Cependant, la démarche peut être proposée à toutes les entreprises intéressées.